CENTRE D'Action BÉNÉVOLE RÉGION TÉMIS

CODE D'ÉTHIQUE

Préambule

Ce code d'éthique présente les valeurs et les pratiques attendues de tous les bénévoles et employés du Centre d'action bénévole Région Témis afin d'encadrer les interventions ainsi que les relations avec la clientèle et ses partenaires.

Le présent code d'éthique se veut :

- ⇨ Une occasion de ralliement autour d'un idéal commun qui est de faciliter l'adhésion et le partage des valeurs de l'organisme;
- ⇨ Un outil qui doit inspirer l'action ainsi que la nature des relations que les bénévoles et les employés doivent privilégier dans leur milieu de bénévolat ou de travail;
- ⇨ Le reflet des règles de conduite attendues de la part des bénévoles, des employés, de la clientèle et des partenaires de l'organisme;
- ⇨ Un appel à la concertation, à l'action professionnelle et au dépassement.

Notre mission

Promouvoir l'action bénévole dans les différents secteurs de l'activité humaine et susciter une réponse à des besoins du milieu.

De plus, dans notre région, cette mission s'actualise dans le soutien à l'activité bénévole et la dispensation directe de certains services par des bénévoles, principalement dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Nos valeurs organisationnelles

Des valeurs organisationnelles guident notre gestion, nos prises de décision et nos actions :

- LE RESPECT
- L'ENGAGEMENT
- LA COMMUNICATION
- LA SOLIDARITÉ
- L'INTÉGRITÉ

Les responsabilités, attitudes et comportements des différents acteurs bénévoles et employés de l'organisme

- Adhérer à la mission, aux valeurs organisationnelles de l'organisme et participer à l'atteinte de ses objectifs ;
- Se soumettre aux politiques, procédures et règlements de l'organisme ;
- Favoriser et contribuer au fonctionnement démocratique de l'organisme ;
- Adhérer au principe de confidentialité (La protection de la vie privée constitue la meilleure façon de promouvoir la dignité et de maintenir le lien de confiance entre toutes les personnes visées par la mission de l'organisme) ;
- Être préoccupé et miser sur la qualité des services offerts ;
- Démontrer de l'ouverture et du respect dans ses gestes et ses paroles envers les bénévoles, la clientèle et les employés, privilégier le vouvoiement ;
- Respecter la culture, les valeurs, les croyances et la religion de chacun et éviter la discrimination sous toutes ses formes ;
- Éviter les situations de conflit d'intérêts et divulguer celles-ci à la direction ;
- Ne pas exploiter une entreprise de services déjà offerts par l'organisme ;
- S'abstenir d'offrir ou de recevoir tout cadeau, faveur ou gratification ;
- N'effectuer aucune transaction bancaire ou monétaire au nom de la clientèle ou à la demande de celle-ci. Lors d'un service, il peut cependant aider la clientèle à manipuler de l'argent ;
- N'effectuer aucune sollicitation de quelque nature que ce soit ;
- N'agir en aucun temps comme mandataire, procureur ou chargé de pouvoir auprès de la clientèle ;
- Se présenter dans un état en accord avec son statut (c'est-à-dire ne pas être sous l'effet de la drogue, de l'alcool et être sain d'esprit) ;
- S'assurer d'avoir une tenue vestimentaire convenable et de suivre les règles d'hygiène ;
- Éviter de parler de sa vie privée et de ses problèmes personnels ;
- Aviser la personne ressource concernée de toute situation ou problème jugé important pour assurer le bien-être ou la sécurité de la clientèle ;
- Favoriser le sentiment d'appartenance à l'organisme et en véhiculer une image positive.

Dispositions particulières aux bénévoles

- Choisir son implication en fonction de ses goûts, aptitudes, intérêts et disponibilités ;
- Être honnête et ouvert par rapport à ses motivations ;
- S'abstenir d'administrer tout médicament ;
- Prendre la responsabilité de cesser son engagement si son état de santé ou sa capacité le requiert.

Responsabilités, attitudes et comportements de la clientèle

- Utiliser les services de façon judicieuse en respect avec les ressources disponibles ;
- Adopter en tout temps un comportement qui respecte les droits et la propriété d'autrui ainsi que les règles élémentaires de civisme (tenue vestimentaire, politesse en terme de langage et de manières, s'abstenir de consommer toute boisson alcoolique ou toute substance illicite en présence des bénévoles ou du personnel) ;
- Respecter la vie privée des bénévoles et du personnel ;
- Respecter les règlements de l'organisme en ce qui a trait aux normes de fonctionnement des services offerts.

Dispositions finales

Ce code d'éthique a été adopté par le conseil d'administration le 25 mars 2015.

Le non respect du code d'éthique pourra entraîner la fin de l'engagement du signataire selon les mesures disciplinaires en vigueur.

Je, _____, reconnais avoir pris connaissance du code d'éthique,
(nom)
en avoir compris le sens, y adhère et m'engage à le respecter.

Signé à _____, le _____.
(ville) (date)

_____
Signature

Note au lecteur

Dans ce document, le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte et il désigne aussi bien le féminin. Le terme "organisme" désigne le Centre d'action bénévole Région Témis.